

ECO 72 2019.VOL.40

Propositions d'amendement

Version 1

Le 22.11.2019 / CDA

Office de l'agriculture et de la nature ; subvention cantonale en faveur de la deuxième amélioration foncière de Brüttelen – Treiten dans les communes de Brüttelen et Treiten (n° de canton 41995). Autorisation de dépenses ; crédit-cadre ; crédit d'engagement 2019 à 2033

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
PS-JS-PSA (Fuhrer-Wyss) pvl (Stocker)	Approbation soumise à la condition suivante : Après l'amélioration foncière, l'affectation agricole doit être durable et la fertilité des sols durablement préservée.	+	